

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ?

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une Institution internationale publique, créée par un traité.

Une personne de votre famille⁽¹⁾ ou de votre entourage⁽²⁾ exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Les personnes concernées sont les suivantes : (1) le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère. (2) Les personnes qui vous sont étroitement associées :

- Personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec vous.

- Personne entretenant des liens d'affaires étroits avec vous.

DONNÉES FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

Revenus annuels nets du foyer : 0 à 25K€ 25 à 50K€ 50 à 75K€ 75 à 100 K€ 100 à 150K€

150 à 300K€ > 300K€

Evaluation du patrimoine net du foyer : 0 à 100K€ 100 à 300K€ 300 à 500K€ 500K€ à 1M€ 1 à 2M€

2 à 5 M€ 5 à 10 M€ > 10 M€

RESIDENCES FISCALES (HORS FRANCE)

A renseigner selon les réponses que vous avez apportées sur votre résidence fiscale dans le paragraphe « IDENTITE DE LA PERSONNE PHYSIQUE »
Merci d'indiquer tout pays (hors France) dans lequel vous êtes résident fiscal.

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

NIF = Numéro d'Identification Fiscale, à communiquer si le pays dans lequel vous êtes résident fiscal communique ce type d'information.

Si vous êtes résident fiscal dans plusieurs pays, merci d'indiquer ces différents pays.

Information : Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, l'OCDE a élaboré en juillet 2014 une nouvelle norme d'échange automatique de renseignements fiscaux entre Etats. La norme oblige les institutions financières, comme les compagnies d'assurance-vie, à identifier les résidences fiscales de ses clients et à transmettre des informations sur leurs contrats aux administrations fiscales lorsqu'ils sont résidents fiscaux de pays signataires de la norme.

Pour plus d'informations : <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/>

Pour toute interrogation sur la façon de remplir les informations concernant votre résidence fiscale (hors France) ou pour déterminer si vous êtes résident fiscal d'un pays autre que la France, vous pouvez contacter l'administration fiscale du pays concerné ou consulter le site <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-residency/>.

AUTO-CERTIFICATION SUR LE STATUT DE LA PERSONNE AMÉRICAINE (« US PERSON »)

La réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est une loi américaine qui vise à améliorer le respect des obligations fiscales internationales et à obtenir des renseignements sur les actifs détenus à l'étranger par les ressortissants fiscaux américains. Elle impose aux établissements financiers (banques, assureurs,...) de demander à leurs clients s'ils sont ou non citoyens ou résidents fiscaux américains. Le traité signé entre la France et les Etats-Unis d'Amérique le 14 novembre 2013 met en œuvre cette loi pour les sociétés françaises.

Je déclare que ma situation est la suivante :

• Je suis citoyen des Etats-Unis d'Amérique. NON OUI

• Je suis résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique. NON OUI

Si j'ai répondu OUI à l'une de ces deux questions, je communique mon numéro d'immatriculation fiscal américain (TIN) : _____

Pièces complémentaires :

1 - Si vous avez répondu OUI à l'une des questions, vous devez transmettre à SPIRICA un formulaire W9 de l'administration fiscale américaine complété et signé.

2 - Si vous présentez l'un des critères suivants :

- Lieu de naissance aux Etats-Unis,
- Adresse de résidence ou postale aux Etats-Unis,

Et que vous déclarez que vous n'êtes ni citoyen américain ni résident des Etats-Unis pour des raisons fiscales, vous devez faire parvenir à SPIRICA l'ensemble des pièces suivantes :

- Un formulaire W8-BEN de l'administration fiscale américaine complété et signé,
- Un passeport non américain ou une carte nationale d'identité,
- (et uniquement si votre lieu de naissance est aux Etats-Unis) une copie du certificat individuel de perte de nationalité américaine.

Informations sur la notion de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique :

Est résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères ci-dessous :

- Avoir séjourné plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième),
- Avoir déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain,
- Etre titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card).

